BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1606

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

813 938 990 RCS Paris.
COLOMBUS HOLDING.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 3159473.00 EUR.
Adresse : 55, avenue Marceau, 75116 Paris.
Précédent propriétaire : 981 522 469 RCS Paris. **COLOMBUS HOLDING 2.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : COLOMBUS HOLDING Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 55 avenue Marceau 75116 Paris Capital : 3159473.00 EUR Numéro unique d'identification : 813938990 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : Colombus Holding 2 Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 55 avenue Marceau 75116 Paris Capital : 56601000.00 EUR Numéro unique d'identification : 981522469 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 95119902.00 EUR - passif de 47118248.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Il sera procédé à l'échange d'actions de la Société absorbante contre les parts sociales de la Société absorbée. Sur la base des méthodes d'évaluation exposées en annexe pour la détermination de la parité d'échange : La valeur de l'action de la Société absorbante ressort à : 44,64 euros par action COLOMBUS HOLDING La valeur de la part sociale de la Société absorbée ressort à : 2,26 euros par action sociale COLOMBUS HOLDING 2 Le rapport d'échange à retenir pour le calcul du nombre d'Actions Ordinaires COLOMBUS HLDING à attribuer en rémunération des Actions Ordinaires COLOMBUS HOLDING 2 est égal au ratio entre (i) la valeur réelle d'une Action Ordinaire COLOMBUS HOLDING 2 et (ii) la valeur réelle d'une Action Ordinaire COLOMBUS HOLDING, soit environ 0,0506 (arrondi à quatre décimales) Action Ordinaire COLOMBUS HOLDING pour une Action Ordinaire COLOMBUS HOLDING 2. Prime de fusion : La prime de fusion correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif net apporté, arrêtée à la Date d'Effet, soit 48.001.654 euros, et le montant nominal de l'augmentation de capital de l'Absorbante, soit 2.967.904 euros, soit une différence de 45.033.750 euros. Il est précisé que ces montants pourront être ajustés par décisions des associés de l'Absorbante et de l'Absorbée à la Date de Réalisation pour refléter les opérations intercalaires intervenues à cette date. Cette prime sera inscrite au passif du bilan de l'Absorbante et pourra recevoir toute affectation conforme aux dispositions légales et règlementaires applicables. . Date du projet commun de fusion : 29.06.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la

société COLOMBUS HOLDING : 30.06.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société Colombus Holding 2 : 30.06.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..

